

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUENROUET
Séance du 30 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 du mois de septembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Guenrouët sous la présidence de M. Frédéric MILLET, Maire de Guenrouët, dûment convoqués le 23 septembre 2022.

Présents :

MM. Frédéric MILLET, Katy GERMAIN, Benoit ANGOT, Vincent RONNÉ, Dany GUET ; Sabrina DAVY ; Danièle CHANTOSME, Véronique PATÉ-PONDAVEN, Amalia DAVID, Franck ABRARD ; Zélia LIVET ; Yoann CAILLON ; Sophie GEBEAU, Géraldine JOUALLAND ; Judicaël FRUANEAU ; Teddy LE SOLLIEC ; Geneviève CLEMENT-ROLLAND ; Michèle CHEVALIER-FERREC ; Louise DENIGO-JOSSE ; Jacques LEFEUVRE

Absents / pouvoirs : Denis CHICAUD donne pouvoir à Louise DENIGO-JOSSE ; Christine METAUT donne pouvoir à Katy GERMAIN ; Sylvain ROBERT donne pouvoir à Franck ABRARD

Le secrétariat a été assuré par : Yoann Caillon

Nombre de Membres en exercice	23	Votes Pour	20
Nombre de Membres Présents	20	Votes Contre	0
Nombre de Suffrage exprimés	23	Abstentions	3

DCM2022/09/07 Objet : Avis sur le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière du Petit Betz à Quilly

Par arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/291 pris le 2 aout 2022, une enquête publique a été ouverte à la mairie de Quilly, pendant une période de 34 jours : du mercredi 21 septembre 2022 à 8h30 au lundi 24 octobre 2022 à 12h00. Cette enquête porte sur la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière « Le Petit Betz » sur la commune de Quilly, et a été présentée par la société des carrières de Campbon.

Les conseils municipaux des villes de Quilly, Guenrouët, Campbon et Bouvron sont invitées à donner leur avis sur cette question. Considérant qu'il s'agit d'une exploitation en place depuis longtemps, le bureau municipal s'est positionné favorablement sur sa poursuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 3 abstentions et 20 voix pour, de :

- 1/ Prononcer un avis favorable à la demande d'autorisation de poursuite d'exploitation de la carrière du Petit Betz à Quilly dans le cadre de l'enquête publique menée à cet effet ;**
- 2/ Informer la Préfecture de cet avis ;**
- 3/ Autoriser M. le Maire à signer tous les documents permettant l'exécution de cette délibération.**

A GUENROUET, le 11 octobre 2022
Le Maire, Frédéric MILLET



**Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
de SAINT-NAZAIRE le : et publication ou notification du :**

Accusé de réception en préfecture
044-214400681-20220930-DCM20220907-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2022